



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## 70e anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu

Question écrite n° 13221

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des armées sur le 70e anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu. Les événements commencent le 20 novembre 1953 lorsque deux bataillons de parachutistes français s'emparent de la vallée de Dien Bien Phu. Les combats débutent le 13 mars 1954 et se terminent le 7 mai. Bien que cette bataille ne fût pas une victoire, elle fut l'occasion de nombreux actes d'héroïsme des soldats français et singulièrement des unités parachutistes et des troupes de marines. Cette bataille a profondément marqué l'histoire militaire de la Nation et l'histoire de la Nation elle-même. Il souhaite connaître ce qu'a prévu le Gouvernement pour marquer le 70e anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu.

### Texte de la réponse

Le décret n° 2005-547 du 26 mai 2005 a institué une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine, fixée au 8 juin. À cette date, une cérémonie annuelle est organisée dans chaque département. L'année 2024 marque le 70ème anniversaire de la chute de Diên Biên Phu et de la fin de la guerre d'Indochine. Dans ce cadre, la secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire présidera une cérémonie nationale, le 8 juin 2024, au mémorial des guerres en Indochine à Fréjus (Var). Ainsi, la mémoire des soldats ayant combattu sous les couleurs de la France en Indochine sera honorée par un événement de portée nationale. Par ailleurs, pour la première fois depuis 70 ans, les autorités vietnamiennes ont invité le ministre des armées et la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire à assister aux commémorations qu'elles organisent à Diên Biên Phu. Un hommage aux soldats ayant combattu sera rendu, dans le cadre de ce déplacement, au mémorial français de Diên Biên Phu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13221

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Armées

**Ministère attributaire :** [Anciens combattants et mémoire](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 novembre 2023](#), page 10609

**Réponse publiée au JO le :** [7 mai 2024](#), page 3619